

COMMISSION DE GESTION 2023  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES*  
(BAT)

---

**OBJET : GESTION 2023**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT), composée de Mme Martine ROCHAT, membre, et de M. Marc LAMBRIGGER, président-rapporteur remercie Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. Yves-Marc ANDRE, adjoint au chef de service, et Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives pour les discussions, les réponses et explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et l'accueil au sein de leurs locaux ainsi que pour l'organisation et la conduite des visites demandées.

## **1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

Une première séance introductive suivie de quelques visites a eu lieu en date du 29 février 2023 dans les locaux de la commune à Riond-Bosson de 14h00 à 17h00. Étaient présents, Mme Laetitia MORANDI, municipale, M. Yves-Marc ANDRE, adjoint au chef bâtiments, sports et domaines. En première partie, la présentation du dicastère ainsi qu'un résumé des réalisations effectuées courant 2023 a été projetée et commentée. Dans un second temps, les commissaires ont pu visiter la nouvelle cour du collège du Bluard ainsi que les travaux PMR intérieurs, les infrastructures de la cour supérieure du collège Jacques-Dubochet. Lors de cette dernière, les commissaires ont pu s'entretenir avec le personnel de la ville en charge de l'accueil parascolaire (AREMS). Une seconde visite a été définie pour visiter la piscine hors-eaux, la patinoire ainsi que le Cube qui n'avait pas pu être visité en 2023.

Le 11 mars, de 9h00 à 12h00, en présence de Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. Yves-Marc ANDRE, adjoint du chef bâtiment, sport et domaines, Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives, nous avons visité la piscine pour y voir les travaux effectués l'année passée, en particulier la mise en place d'une partie des panneaux solaires électriques et thermiques et les restes de dégâts et réparation à la suite de la tempête Cindy. La commission s'est ensuite rendue à la patinoire pour y constater les efforts mis en place par la Municipalité pour garder une infrastructure de glace tout en faisant son maximum pour réduire les nuisances sonores des machines et l'impact énergétique de cette infrastructure. La commission s'est ensuite dirigée vers le Cube où nous avons été rejoints par M. l'adjoint au chef de la conciergerie. Cette installation n'ayant pas été visitée en 2023 par la commission précédente. La commission a profité d'avoir un peu de temps pour finir ses visites par le nouveau restaurant scolaire de Beausobre.

## **2. INTRODUCTION**

Vu le rapport de la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2022 et certaines actualités de 2023 comme la tempête Cindy du 22 juin, notre sous-commission a souhaité focaliser ses visites principalement sur les lieux suivants :

- Préau sur le toit du Collège Jacques Dubochet
- Préau du Collège du Bluard
- Patinoire des Eaux-Minérales
- Piscine du Parc des Sports
- Cube

### 3. ADMINISTRATION

Lors de notre première rencontre avec Mme Laetitia MORANDI, municipale, et M. Yves-Marc ANDRE, adjoint du chef de service, on nous a présenté un résumé du fonctionnement du dicastère ainsi que les diverses réalisations effectuées durant l'année.

Lors de cette présentation, le dicastère nous a signalé qu'un nombre plus important qu'à l'habitude d'heures supplémentaires avait été effectué, à savoir un total de 978 heures. Ces heures ont été expliquées par un certain nombre d'arrêts maladie de longue durée ainsi que le remplacement de certains postes dont celui de responsable de la conciergerie. Les postes repourvus le sont principalement à la suite de départ en retraite et ceci essentiellement dans le service de la conciergerie.

### 4. REALISATIONS

#### 4.1. Cahier des charges pour mandataires externes

Une des réalisations effectuées par le dicastère concerne la mise en place d'une base de données ayant pour but de collecter les remarques des divers services internes sur le bâti existant afin de mettre à disposition des prestataires externes un « cahier des charges » spécifiant les bonnes pratiques à adopter ainsi que celles à éviter lors de la conception de nouveaux bâtiments. Ces « règles » de conception étant pour chacune en relation avec l'utilisation ciblée du bâtiment. La sous-commission ne peut que féliciter le dicastère de mettre un tel registre en place surtout au vu des visites faites cette année. Ce registre sera complété en continu dans les années à venir en fonction des expériences faites.

#### 4.2. Gestion centralisée (GTC)

La commune met en place un système de gestion centralisée des bâtiments dans un but de suivi de leur consommation énergétique. Ceci est effectué en remplaçant ou en mettant en place des compteurs communiquant sur les ressources d'énergies électriques, gaz ou système de pompes à chaleur. Ce type d'installation est prévu dans chaque nouveau bâtiment et est appliqué, lors des transformations, au patrimoine bâti.

### 5. VISITES

#### 5.1. Préau du collège du Bluard

Le préau, en 2023, a fait l'objet de travaux, portant sur le renouvellement de revêtement de sol, la mise en place d'un portail côté lac et la pose de plages en bois permettant autant le jeu des enfants que leur utilisation comme plage publique hors des horaires d'accueil parascolaire. D'autres travaux dans le bâtiment du collège ont aussi été réalisés sur 2023, à savoir la mise en place d'accès pour PMR et des toilettes adaptés à celles-ci.

La réalisation de ces travaux a été vue par les commissaires, qui les ont jugés correctement effectués. Les plages n'ont pas de partie mobile permettant de stocker du matériel. Ceci devant permettre de leur assurer une plus grande longévité, en particulier en évitant des déprédations dues au vandalisme.

#### 5.2. Préau de toit du Collège Jacques Dubochet

Le collège Jacques Dubochet a été livré en 2020. Il n'est donc pas du rôle de cette commission de juger de cette réalisation. Cependant, le préau sur le toit de ce dernier a été remis au dicastère bâtiment en 2023 à la suite de son aménagement final incluant la réalisation de pergolas et de bac de jardinage à l'intention des enfants. Lors de notre visite, nous avons pu constater, de concert avec M. André, d'un certains nombre de problèmes. À savoir :

- La visserie des pergolas n'était pas serrée et pouvait se démonter à la main.
- La visserie était en train de rouiller. Cela pourrait être dû à une mauvaise qualité de celle-ci, à un mauvais choix des matériaux ou à des courants circulaires induits dans les pergolas elles-mêmes. (Vous pourrez trouver ici des informations intéressantes quant aux effets de l'induction de courant par le champ magnétique terrestre : [lien](https://chat.openai.com/share/2f11b010-1794-4e4e-a5dc-942c87dd44b5) <https://chat.openai.com/share/2f11b010-1794-4e4e-a5dc-942c87dd44b5>)
- L'emplacement des poubelles de tri ne protège pas le béton en dessous. Ce dernier s'en trouve marqué. Nous avons proposé à M. André de disposer un bac de récupération en dessous de ces poubelles pour limiter les dégâts dans le futur.

Lors de cette visite, nous avons pu constater que la cour a été divisée en différentes zones de jeux (craie,

corde à sauter, équilibre) en faisant attention à ce que ces activités ne mettent pas en danger les enfants au vu de la situation sur le toit du préau.

M. André nous a signalé que l'entreprise qui a effectué les travaux devait revenir prochainement pour corriger un certain nombre de points, en particulier s'occuper de la réparation de l'ascenseur. Effectivement l'entreprise ayant sali l'intérieur de la cabine, elle l'a nettoyé avec des produits beaucoup trop puissants, engendrant un début d'oxydation des parois en acier.

Lors de cette visite, les commissaires ont pu voir un certain nombre de problèmes rencontrés dans le bâtiment. Nous avons pensé que ces problèmes étaient principalement dus à de mauvaises décisions lors de la conception et que l'utilisation finale n'avait pas été prise en compte. Ces problèmes vont engendrer un nombre important de frais supplémentaires soit pour corriger ces problèmes soit pour entretenir le bâtiment afin que ces problèmes ne rendent pas celui-ci inutilisable. Une partie de ces problèmes sont listés ci-dessous :

- Les portes principales sont trop lourdes pour être utilisées par des enfants, un système d'automatisation a été mis en place. Ce dernier n'est pas assez robuste pour actionner correctement et à long terme la masse des portes.
- Les stores mis en place au niveau de la cour inférieure sont trop fragiles. Soit l'école doit interdire les jeux de balles, soit les stores doivent être changés contre un autre système moins fragile. Le remplacement des stores en eux-mêmes coûte un prix exorbitant, le choix du modèle et d'une couleur personnalisée en étant la cause.
- Les arrêts de portes, interne au bâtiment, semblent de prime abord un système ingénieux. Malheureusement, ils demandent une maintenance fatigante, à effectuer à la main et à genoux. De plus le système, utilisant des aimants, n'est pas recommandé pour des personnes portant un pacemaker. A cela s'ajoute que le système, magnétiquement activé, n'est pas aussi dynamique que des enfants. Il est fréquent que les portes se retrouvent au-dessus de l'arrêt lorsque celui-ci se lève, endommageant ainsi lesdites portes.
- Des boutons d'alarme sont disposés dans le bâtiment. Ceux-ci étaient apparemment trop proches des cadres de porte ou pas à la bonne place. Ils ont été déplacés d'une dizaine de centimètres. Les canaux électriques creusés pour ce faire n'ont pas été rebouchés après le déplacement laissant la gaine de couleur verte parfaitement visible.
- Les portes permettant le passage vers les locaux cuisine de l'espace AREMS n'ont pas été protégées. Elles seront donc à changer bientôt et ceci sera à faire de manière régulière.
- Les escaliers descendants en souterrain étaient protégés par une barrière inadéquate. Cette dernière a dû être modifiée laissant des vestiges disgracieux, pour le moins, de leur première réalisation.

Nous sommes heureux que le dicastère ait un projet en cours pour l'établissement d'une base de données regroupant tous les problèmes rencontrés avec les bâtiments de la commune et permettant de donner une liste d'actions à promouvoir ou à éviter dans les nouveaux projets.

**Vœu no 18 – 2023** : Que la municipalité étudie la possibilité d'impliquer les services d'entretien des bâtiments lors de la validation des projets de construction.

### 5.3. Collège des Jardins

Un des commissaires est allé visiter, pour un autre motif que la Commission de Gestion (CoGes), le collège des jardins et a pu constater la réalisation de la mesure pour personne à mobilité réduite (PMR), à savoir la mise en place d'une plaque élévatrice permettant d'atteindre les étages ainsi que la réalisation de toilettes adaptées. Lors de cette visite, il était accompagné d'une personne utilisatrice d'un fauteuil roulant. Cette personne a relevé plusieurs erreurs de conception lors de la réalisation de la plaque élévatrice. Elle a aussi relevé que ces erreurs ont pu être corrigées même s'il a fallu passablement se battre pour cela, selon ses dires. Elle a aussi proposé qu'une personne à mobilité réduite, ou une association les représentants, soit consultée lors de la conception de nouveaux projets ainsi qu'à la remise d'un bâtiment à la commune.

### 5.4. Piscine du parc

Nous nous sommes retrouvés le 11 mars pour visiter les infrastructures suivantes. La première fut la Piscine du Parc. À cette occasion, nous avons pu voir la réalisation des accès PMR et celles, partielles, des mesures d'améliorations énergétiques. En l'occurrence la mise en place de panneaux solaires, des pompes à chaleur et des bâches thermiques recouvrant les bassins vont permettre de rendre le complexe moins énergivore. Les bâches à elles seules peuvent limiter la perte de chaleur de l'eau des bassins. Cette perte de chaleur pouvant atteindre 4°C en une nuit. Pour les quelque 3400 m<sup>3</sup> d'eau contenus dans les bassins, ceci représente une perte de 16'240kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3 ménages suisses.

L'installation des pompes à chaleur était en cours lors de notre passage.

L'installation de gestion de l'eau, en particulier la partie de traitement chimique, a été rénovée. Ces modifications permettent une meilleure gestion des produits injectés dans l'eau. Permettant ainsi de minimiser l'utilisation du chlore. La nouvelle installation, utilisant du chlore sous format solide, évite le problème d'évaporation et donc les dangers pour les personnes comme pour l'environnement. La nouvelle cuve à acide permet le transfert de ce dernier de manière plus sécurisée. Ce récipient, entouré d'une seconde cuve de sécurité, élimine le danger de dispersion du produit en cas de rupture d'un raccordement ou du revêtement, permettant une amélioration notable de la sécurité du personnel communal. Nous relevons que la manutention de ces produits, chlore et acide, demande une rigueur de tout instant afin d'éviter toute pollution. Le personnel habilité à remplir cette fonction doit avoir suivi une formation certifiante spécifique.

### **5.5. Patinoire des Eaux-Minérales**

La visite de la patinoire des Eaux-Minérales a permis de voir et d'apprécier la mise en place des éclairages LED au-dessus de la glace. L'éclairage de la glace se fait en fonction de son utilisation, certaines normes étant à respecter pour les matchs de hockey ainsi que pour les compétitions de patinage artistique. La luminosité est aussi adaptée à la lumière naturelle.

Les commissaires ont aussi pu voir les améliorations faites au système de refroidissement pour la mise en glace afin de réduire le bruit, très discret au demeurant, des installations externes. Celles-ci se trouvent au plus près de la route et le plus loin possible des zones d'habitation. Elles sont, de plus, enfermées dans une cage anti-bruit réduisant encore plus les désagréments potentiels. Une amélioration par rapport à l'année passée a été effectuée dans le placement des conduites de transport du liquide calorifère. Les conduites ont été déplacées afin qu'elles soient le plus possible à l'ombre tout au long de la journée, ce qui augmente l'efficacité du système.

Le système de gestion de la glace permet de modifier la température de celle-ci pour s'adapter aux différents sports pratiqués au sein de la patinoire. Ainsi une température de la glace comprise entre -3°C et -5°C est appliquée lors des utilisations par les écoles, le public ou le club de patinage tandis qu'une glace plus rapide, à -7°C, est demandée lors des matchs de hockey. Cette différence de température permet de faire des économies d'énergie. Cette adaptation est faite par le personnel en charge de la patinoire en fonction de la demande. La consigne de température est modifiée un peu avant les matchs de hockey à la baisse et, proche de la fin du match, à la hausse afin d'économiser un maximum d'énergie.

### **5.6. Cube**

La commission de gestion a pu visiter le Cube cette année pour la première fois. Nous avons commencé le circuit par les parties inférieures du bâtiment, en particulier la zone technique. Nous avons pu constater l'importance du projet d'un tel système de gestion de la température. Nous nous sommes renseignés sur l'efficacité du système ainsi que les problèmes de réglages qui pouvaient encore être présents. Le responsable de la conciergerie, qui nous a rejoints pour cette visite, nous a assuré que le bilan de l'utilisation du bâtiment à l'heure actuelle, était meilleur qu'anticipé.

La suite de la visite est passée par les salles Petra I, II et III. La conciergerie nous a montré divers problèmes tels que :

- Les sols qui s'usent plus rapidement que prévu, le revêtement choisi étant une imprégnation à l'huile du parquet.
- La fourniture électrique des 3 salles est faite sur une seule et même phase, elles doivent se partager le courant admissible par le disjoncteur de cette phase, qu'elles soient louées par un seul et même locataire ou par plusieurs.
- La distribution électrique s'opère au travers du sol en utilisant des gaines sous le plancher. Les trappes de ces gaines ne sont pas conçues pour être manipulées aussi souvent et commencent déjà à se détériorer. La position de ces trappes ne permet pas un nettoyage aisé du sol, car les liquides peuvent facilement y pénétrer, causant un risque de court-circuit.
- Les butées de portes sont les mêmes que celles présentes dans le collège Jacques Dubochet. Les utilisateurs principaux ne sont pas les mêmes et les portes sont plus lourdes. Les portes ne sont donc pas détériorées. En revanche les butées doivent être nettoyées à la main par une personne se mettant à genoux pour ce faire.

L'espace cuisine attenant aux salles Petra n'est que peu utilisé que ce soit pour y cuisiner sur place ou pour y amener du matériel de traiteur. Ces derniers ont fait des remarques sur le côté mal pratique de l'installation. Le chambranle de la porte témoigne aussi de cet aspect, il est déjà très marqué par l'utilisation de cette installation.

Les vitres des portes inférieures du bâtiment ont dû être changées, le poids initial du triple vitrage présent étant trop lourd pour le système choisi engendrant une déformation du cadre et des fissures dans ces mêmes vitrages.

À l'étage suivant, nous avons visité les loges de la salle Rubicube. Elles sont très accueillantes et sont, au dire des premiers commentaires, très appréciées des artistes. Il n'en va pas de la même symphonie selon le service de conciergerie. Le plafond y est partiellement composé de lamelles métalliques trouées. Ces lamelles doivent être démontées pour être nettoyées correctement. Leur dimension ne permet pas de les mettre dans un lave-vaisselle, ce qui aurait pu en faciliter la maintenance. Les fenêtres de cette salle au même titre que la salle Rubicube donnent sur un des pavages de façade en brique, un des signes distinctifs du bâtiment. Ce pavage empêche l'accès facile aux vitrages et demandera des outils adaptés, voire le recours à des entreprises spécialisées pour en effectuer le nettoyage.

Enfin la visite du deuxième et dernier étage comportant la salle Agora, que nous connaissons bien, ne soulève pas beaucoup de commentaires. Le concierge nous a communiqué que l'entreprise en charge des éclairages avait pu remédier aux problèmes de l'extinction intempestive des lumières à 22h avait été corrigé. Il estime que 90% des problèmes du bâtiment ont pu être résolus en fin d'année 2023. Les commissaires, au vu de leurs expériences lors des séances du conseil, déplorent le manque de solution adéquate concernant le câblage informatique de la salle.

### **5.7. Cantine scolaire de Beausobre**

Les visites se sont terminées par la nouvelle cantine scolaire de Beausobre. L'espace de restauration ainsi que le self sont accueillants. La disposition semble adaptée à l'utilisation première. Cependant le choix de l'ameublement pose un problème, en particulier aux services de conciergerie. Les tables et les chaises sont lourdes et impliquent une manutention pénible lors des nettoyages. Les commissaires ont aussi noté la position peu avantageuse d'une butée de l'une des portes extérieures au milieu du passage des élèves.

## **6. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS**

7 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT). La Municipalité propose d'en classer 5. La Commission de gestion est favorable au classement de 4 vœux parmi les 5 et souhaite maintenir les 3 vœux restants.

**Vœu N° 23 – 2010** : Que la Municipalité prévienne dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

#### État de la situation par la Municipalité

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 1/2.23 concernant l'assainissement des bâtiments communaux dans sa séance du 6 septembre 2023. La planification prévoit les travaux en 2026 sur la maison de Maître de la Gracieuse.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 10 – 2016** : Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

#### État de la situation par la Municipalité

Le nouveau préavis concernant la réfection, végétalisation et pose de panneaux photovoltaïques sera déposé au printemps 2024. La Municipalité a retenu ce bâtiment dans la liste des bâtiments à équiper. Des relevés manuels quotidiens sont effectués dans les bâtiments communaux ne disposant pas de réseaux GTB dans le logiciel de gestion Gestlimmo. Une campagne de sensibilisation s'est réalisée durant l'automne 2022 en sus des travaux de changement de luminaires. La consommation projetée pour 2023 est inférieure de -20 % par rapport à 2022.

#### Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 12 – 2016** : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l’affichage des publicités à l’intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

État de la situation par la Municipalité

Le projet d'assainissement de l'infrastructure est dans sa phase d'appel d'offre. Dès lors, la Municipalité propose de maintenir ce vœu jusqu'à la mise en place d'un règlement spécifique qui devrait voir le jour entre 2027-2028.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l’avis que le vœu doit être maintenu.

**Vœu N° 4 – 2018** : Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

État de la situation par la Municipalité

La Municipalité a déposé le rapport de réponse à la motion PLR et a dévoilé sa stratégie liée aux infrastructures sportives de la Ville le 6 septembre 2023. Un projet d'assainissement de la Patinoire des Eaux-Minérales est actuellement dans sa phase d'appel d'offre. Un préavis financier sera déposé en septembre 2024 auprès du Conseil communal.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion s’oppose au classement du vœu.

**Vœu N° 19 – 2021** : Que la Municipalité mette tout en oeuvre afin d’assurer une température minimale de l’eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d’entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

État de la situation par la Municipalité

Le préavis N° 27/9.22 est dans sa dernière phase avec le changement du vecteur énergétique fossile par du renouvelable. Les bâches sont opérationnelles depuis le mois d'août 2023.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l’avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 14 – 2022** : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de garantir l’exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales, jusqu’à la présentation de la nouvelle stratégie y relative.

État de la situation par la Municipalité

La Municipalité a défini la stratégie relative à ses infrastructures sportives dans le cadre de la réponse à la motion PLR. La solution provisoire est actuellement en place et garantit l'exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales en attendant son assainissement. Celui-ci est dans sa phase d'appel d'offre au niveau des marchés publics. Un préavis financier est planifié pour un dépôt probable en septembre 2024.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l’avis que le vœu doit être classé.

**Vœu N° 15 – 2022** : Que la Municipalité envisage la pose, dans l'ancien Collège des Jardins, d’au moins un défibrillateur, accompagné – comme c’est usuellement le cas – d’une signalétique indiquant sa localisation.

État de la situation par la Municipalité

Un défibrillateur a été installé au mois de novembre 2023 dans le bâtiment des Jardins avec sa signalétique.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l’avis que le vœu doit être classé.

## 7. CONCLUSION

Au même titre qu'en 2023, nous avons pu expérimenter une grande transparence de la part de tous nos interlocuteurs et nous les en remercions. Le dicastère, d'une manière générale, donne une image de dynamisme et d'assurance quant à la résolution des problèmes. Nous avons ressenti une bonne communication entre les différents services le composant.

Nous tenons à souligner la bonne réactivité du dicastère pour remédier aux dommages, causés par les intempéries, en particulier le 22 juin lors de la tempête Cindy. Il en va de même lors de déprédations de locaux communaux, tels que la caisse de la piscine qui a été « visitée » plusieurs fois dans le courant de la saison 2023.

Nous saluons les efforts de réalisation effectués pour entretenir et rénover le parc immobilier de la ville de Morges, un patrimoine d'une valeur proche de CHF 327 millions. Ce patrimoine demande beaucoup d'entretien. L'année 2023 a été, à ce sujet, marquée par le début de divers travaux d'améliorations énergétiques, tel que le préavis sur le crédit d'assainissement des bâtiments communaux (préavis N° 1/2.23).

De plus, nous souhaitons réitérer nos remerciements à Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. Yves-Marc ANDRE, adjoint du chef de service bâtiment, Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives et M. le concierge, adjoint du chef du service de conciergerie, pour leur disponibilité. Nous remarquons que le dicastère *Bâtiments, sport et domaines* (BAT) met un point d'honneur à faire avancer l'assainissement du parc immobilier de manière très sérieuse. Ces rénovations tiennent compte des besoins, entre autres sportifs, de la population et des impératifs d'amélioration énergétique. Pour faire écho à nos devancières, nous saluons les efforts en cours et sommes persuadés, au vu du dynamisme et du professionnalisme constaté du personnel, que ces efforts seront maintenus dans les années à venir.

Pour la commission de gestion  
Le président  
Marc-Emmanuel Crippa

Pour la sous-commission BAT :  
le président  
Marc Lambrigger

## QUESTIONS ET REPONSES

Quelles sont les actions mises en place pour la sécurité incendie au niveau des pavillons du parc des sports ? (TPT, samaritains, club de karaté)

### **Sécurité Incendie des Pavillons du Parc des Sports**

En novembre 2020, les services de la Ville ont constaté que le bâtiment ECA 2929, initialement construit en 1979 comme pavillons provisoires pour La Poste, n'avait pas reçu d'autorisations pour les affectations actuelles. Suite à cela, une inspection par la Commission de Salubrité a été demandée et a révélé plusieurs problématiques.

### **Actions de Mise en Conformité**

Un rapport a été sollicité auprès d'un Responsable Assurance Qualité (RAQ) spécialisé en protection incendie (RAQ, AEAI 2015), identifiant des lacunes significatives. Pour remédier à ces défauts et assurer la conformité prolongée des locaux, l'Office des bâtiments a lancé un projet de mise en conformité basé sur les recommandations de la Commission de Salubrité et du RAQ. Ce projet a inclus le dépôt et l'approbation d'une mise à l'enquête publique pour changement d'affectation des locaux, suivie par l'exécution de travaux de sécurité incendie.

### **Certification et Suivi**

Une fois les travaux achevés, une déclaration de conformité a été émise le 23 novembre 2023, attestant que les modifications respectent les normes de sécurité incendie.

### **Engagement des Utilisateurs des Pavillons**

#### **TPT (théâtre des Trois Petits Tours)**

Pour le comité du TPT, une séance a été organisée pour les guider sur les mesures organisationnelles de sécurité à adopter dans leurs locaux. Cela comprenait la planification d'un exercice d'évacuation prévu pour mai 2024, afin de valider les mesures de sécurité en place.

#### **Samaritains et Club de Karaté**

Bien que non spécifiquement mentionnés dans les mesures précédentes, il est essentiel que tous les utilisateurs des pavillons, y compris les samaritains et le club de karaté, participent à l'exercice d'évacuation et reçoivent des formations régulières sur les procédures d'urgence et l'utilisation des équipements de sécurité incendie disponibles. Celui-ci doit être effectué dans le courant mai 2024 pour valider les mesures.

Quel volume d'eau représente la piscine de Morges ? Volume comprenant le bassin non-nageur, l'olympique ainsi que les volumes d'eau dans la partie traitement

Le circuit total de la piscine de Morges représente un volume d'eau compris entre 3'400 et 3'600 m<sup>3</sup>. Ce total se décompose comme suit : - Bassin olympique (BO) : 2'200 m<sup>3</sup> - Bassin non-nageur (BNN) : 1'080 m<sup>3</sup> Il n'est pas possible de fournir une donnée précise pour les volumes d'eau présents dans la partie traitement, d'où l'estimation donnée pour le volume total.

Qu'avez-vous fait pour réduire les îlots de chaleur dans les cours de récréation des écoles ?

Lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2020, le Groupe des Vert-es a développé le postulat « Réaménageons notre cour d'école ». Celui-ci invite la Municipalité à étudier le réaménagement des cours d'écoles de la Ville de Morges et à se pencher sur les points suivants :

- analyser la possibilité de créer des espaces verts ;
- étudier la mise en place d'infrastructures répondant de manière plus appropriée aux besoins des écolier·ères et des habitant·es des quartiers ;
- tenir compte du réchauffement climatique.

Le 2 décembre 2020, le Conseil communal a pris le postulat en considération et l'a renvoyé à la Municipalité



*pour rapport. La réponse à ce postulat méritant une réflexion sur l'ensemble du territoire morgien, la Municipalité a chargé la Direction Urbanisme, constructions et espace public de répondre à ce postulat, en collaboration avec les directions Bâtiments, sports et domaines et Infrastructures et gestion urbaine.*

*Un diagnostic a été réalisée sur l'ensemble des cours d'école et des mesures et concepts seront prochainement proposée par voie de préavis par la Municipalité.*

*En attendant ce rapport répondant à ce postulat et proposant des mesures, les aménagements extérieurs sont améliorés systématiquement lorsque des travaux sont entrepris sur les parcelles privées communales, comme par exemple les travaux finalisés de la cour du bâtiment du Bluard qui combine judicieusement des aires de jeux, des zones d'ombrages et des zones perméables ouvertes dorénavant au public, ou les travaux réalisés sur la toiture du Collège Jacques Dubochet où des zones d'ombre supplémentaires ainsi que des plantations ont été mises en place.*

**Qu'avez-vous fait pour favoriser les façades et toitures végétalisées dans les constructions actuelles et planifiées ?**

*Dans le cadre de la gestion des nouvelles constructions et de l'entretien du parc bâti communal, les services compétents, à savoir les Directions Urbanisme, constructions et espace public et Bâtiments, sports et domaines, effectuent systématiquement des études de faisabilité pour la végétalisation des toitures et des façades. Cette démarche s'applique tant aux réfections qu'aux nouvelles constructions.*

*En outre, le PAcom 2023 prévoit des dispositions afin de favoriser la végétalisation des toitures.*

*Article 24.10 Toitures plates végétalisées :*

- 1. Les toitures plates non accessibles dont la pente est inférieure à 10° sont végétalisées de manière extensive selon les normes professionnelles en vigueur.*

## **RAPPEL DES VŒUX 2023**

<b>Vœux no 18 – 2023 :</b> Que la municipalité étudie la possibilité d'impliquer les services d'entretien des bâtiments lors de la validation des projets de construction.
--